

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2107

27 octobre 2009

SOMMAIRE

1903 Equity Fund Luxembourg	101124	Gabrifin S.A.	101124
3A Lux Portes Blindées S.à r.l.	101103	Grandecran Holding SA	101109
A.15 Locations Guy Rollinger	101133	Horlogerie-Bijouterie Kinn S.à.r.l.	101104
A.15 Locations Guy Rollinger	101134	HRT- Icare S.A.	101103
A.15 Locations Guy Rollinger	101134	Iginlux S.A.	101125
A.15 Locations Guy Rollinger	101134	ILReS S.A.	101107
A.15 Locations Guy Rollinger	101135	IM-Mobile S.A.	101108
Air Int'l S.A.	101102	Ingobertus S.à r.l.	101104
Air Int'l S.A.	101101	Insurance Participations Company	101136
Allpack Services S.A.	101102	Julius Baer (Luxembourg) S.A.	101094
Almagev S.A.	101136	Kalo & Co S.à r.l.	101133
AMC Finance S.A.	101136	Kitwe S.A.	101103
Anton S.A.	101110	Kouki Baita S.A.	101135
Aquilaz S.A.	101106	La Brise S.A.	101124
Augur Financial Holding III S.A.	101105	Les Deux Tours S.A.	101110
Augur Financial Holding I S.A.	101107	Mapa Investments S.à r.l.	101110
Augur Financial Holding IV S.A.	101106	Marzilux SA.	101108
Brasserie des Sports S.à.r.l.	101109	Merlin Entertainments Group Luxem- bourg S.à r.l.	101101
Bridgepoint Europe IV Investments S.à r.l.	101134	Metro International S.A.	101095
Canonbury S.A.	101135	Montsaugest S.à r.l.	101090
Compagnie d'Investissement des Arden- nes S.A.	101102	MPP Invest 1 S.A.	101114
Deltalux GP	101114	Nexim S.A.	101098
Deltalux GP	101114	O.B.B. Realinvest (Finance Leases) S.A.	101104
Dessine-Moi un Jardin Sàrl	101104	Olyna Investments S.A.	101101
E.I.M. S.A.	101109	Pamara S.A.	101100
Electricité Générale John Block & Fils Sàrl	101105	Private Equity Group S.A.	101136
Endeavour Financial Luxembourg	101125	Profi S.A.	101107
EPF Grantham S.à r.l.	101103	Shiatsu-Ki S.à r.l.	101108
EPF Harenberg City-Centre S.à r.l.	101102	Start People S.A.	101133
Etablissements L. Rossi S.à r.l.	101106	Swiss & Global Asset Management (Lu- xembourg) S.A.	101094
Euro Truck Services S.à r.l.	101105	Tembec Luxembourg S.à.r.l.	101098
Finpharma S.A.	101135	USG Financial Forces S.A.	101133
Forum City Muelheim S. à r.l.	101124		

Montsaugest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 148.520.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le deux octobre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Thierry Clerc né à Montfavet, France, le 10 août 1978 et résidant à Ensemble Domaine Malvoisin, CHD 26 Route Cavaillon, 13660 Orgon, France,

2. Roger Clerc né à Cavaillon, France, le 26 juin 1949 et résidant au 7 avenue du Vert Chasseur, 1180 Uccle, Belgique, Ici représentés par Raymonde Jallon, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en vertu de procurations données à Orgon le 30 août 2009 et à Uccle le 30 août 2009.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

1. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "MONTSAUGEST S.à r.l." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

3.2 Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.6 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

5. Capital.

5.1 Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 €), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 €) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins quatre-vingt-dix pourcents (90%) du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n' (ne) est (sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

7.3 L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Sous réserve des dispositions de l'article 8.3, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société.

8.3 Si les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques ne peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, que par tout gérant de Classe A agissant conjointement avec tout gérant de Classe B.

9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, ou si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix à la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B (à chaque fois soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

9.6 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

10. Représentation.

10.1 Sous réserve des dispositions de l'article 10.2, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant ou par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2 et 8.3 des Statuts.

10.2 Si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de tout gérant de Classe A et de tout gérant de Classe B.

11. Responsabilités des gérants.

Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour l'acquisition ou la cession d'actifs d'une valeur supérieure à cinquante mille euros (50.000 €), pour la nomination ou révocation des gérants, pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins quatre-vingt-dix pourcents (90%) du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. 11 sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées ou, lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, dans tous les cas, diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts.

VI. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

Ces faits exposés,

Thierry Clerc, prénommé et représenté comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à quatre cent (400) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt cinq euros (25 €) chacune et les libérer entièrement par apport en numéraire de dix mille euros (10.000 €).

Roger Clerc, prénommé et représenté comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à cinquante (100) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt cinq euros (25 €) chacune et les libérer entièrement par apport en numéraire de mille deux cent euros (2.500 €).

La somme de douze mille cinq cents euros (12.500 €) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ 950,- €.

Décisions des associés

Et aussitôt la Société constituée, les associés de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit, ont passé les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- *Gérant de classe A:*

* Thierry Clerc, prénommé

- Gérant de classe B:

* Danielle Buche, née à Saint-Mard, Belgique, le 13 juin 1970, et ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

2. Le siège social de la Société est établi au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Déclaration

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. DECKER, R. JALLON

Enregistré à Luxembourg A.C., le 07 octobre 2009. Relation: LAC/2009/41387. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009130834/229.

(090157861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

**Swiss & Global Asset Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme,
(anc. Julius Baer (Luxembourg) S.A.).**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.535.

Im Jahre zweitausend und neun, am achtzehnten September.

Vor Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg.

Traten zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der Aktiengesellschaft „Julius Baer (Luxembourg) S.A.“, mit Sitz in L-1661 Luxembourg, 25, Grand Rue, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 84.535, welche gegründet wurde gemäß notarieller Urkunde am 14. November 2001, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1137 vom 10. Dezember 2001.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Dieter STEBERL, managing director Julius Baer Luxembourg SA, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Zum Schriftführer wird bestimmt Frau Melanie TERNITE, Privatangestellte, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Frau Patricia ZEWENBECKER, Privatangestellte beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Sodann stellt der Vorsitzende gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern folgendes fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter beigegeben. Diese Liste wurde von den Gesellschaftern, sowie von dem Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmzähler und dem Notar unterzeichnet.

II.- Da sämtliche FÜNFUNDSEBZIG (75) Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter vertreten sind, ist die Versammlung demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

III.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

1. Abänderung von Art 1 der Satzung wie folgt:

Abänderung des Namens der Gesellschaft von „Julius Baer (Luxembourg) S.A.“ in „Swiss & Global Asset Management (Luxembourg) S.A.“.

2. Inkrafttreten wie folgt:

Die Abänderung von Artikel 1 der Satzung tritt am 30. September 2009 in Kraft.

Nach Beratung traf die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Namen der Gesellschaft von „Julius Baer (Luxembourg) S.A.“ in „Swiss & Global Asset Management (Luxembourg) S.A.“ abzuändern und Artikel 1 der Satzung wie folgt zu ändern:

Art. 1. Zwischen den Gesellschaftern besteht eine Aktiengesellschaft nach luxemburgischem Recht unter dem Namen Swiss & Global Asset Management (Luxembourg) S.A. (die "Gesellschaft")."

101095

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt das Inkrafttreten der Abänderung von Artikel 1 der Satzung zum 30. September 2009.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Verwaltungsvorstand und dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. STEBERL, M. TERNITE, P. ZEWEN-BECKER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 septembre 2009. Relation: LAC/2009/39595. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE, zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Luxemburg, den 5. Oktober 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009130895/53.

(090157946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Metro International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 73.790.

In the year two thousand nine, on the thirtieth of September.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg acting in replacement of its colleague Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, who last named shall remain depositary of the present deed,

Is held the extraordinary general meeting of the shareholders (the "Shareholders") of Metro International S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 73.790, incorporated by a deed drawn up on 29 December 1999 by Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, which was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 261 dated 6 April 2000.

The articles of association of Metro (the "Articles") were amended at last time by a deed drawn up on 24 February 2009 by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, number 792 dated 11 April 2009.

The meeting is presided by Christian Kremer, attorney at law (avocat à la Cour), with professional address at 2-4, Place de Paris, L-1011 Luxembourg (the "Chairman"),

who appoints as secretary, Yoanna Stefanova, attorney at law (avocat à la Cour), with professional address at 2-4, Place de Paris, L-1011 Luxembourg (the "Secretary"), and as scrutineer, Mikael Holmberg, company director with professional address at 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg (the "Scrutineer").

The bureau of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the Chairman requests the notary to act that:

I. That the Shareholders were duly convened by convening notices published a first time in the Memorial number 1755 dated 11 September 2009 as well as in the Luxembourg newspapers "Tageblatt" (the "Tageblatt") on the same date, and a second time in the Memorial number 1820 dated 21 September 2009 as well as in the Tageblatt on the same date; and that the registered Shareholders were duly convened by registered letters dated 18 September 2009;

II. That the names of the Shareholders, present or represented, and the number of shares held by each of them are indicated in an attendance list signed by the Shareholders present or the proxies of the Shareholders represented and by the members of the board of the meeting; such attendance list and proxies will remain attached to the original of these minutes;

III. That all the Shareholders declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand. As appears from the attendance list, 57.97 % of the 264,483,532 Class A shares representing the voting share capital of Metro are present or represented, so the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

101096

Agenda

1. Decision to amend and restate the first paragraph of article 15 of the Articles (Annual General Meetings) in order to set the date and time of holding of the annual general meeting of the Company to the last Thursday of May of each year at 10.00 a.m. so that the first paragraph of article 15 of the Articles shall read as follows:

" **Art. 15. Annual general meetings. (First paragraph).** The annual general meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last Thursday of May of each year at 10.00 a.m."

2. Acknowledgment and acceptance of the issuance, as of 22 July 2009, of 98,320 Class A Shares and 98,320 Class B Shares by incorporation of reserves within the framework of the authorized share capital of the Company to the directors of the Company in execution of the decision of the annual general meeting of the shareholders held on 27 May 2008.

After duly considering each item of the agenda, the following resolutions have been adopted:

First resolution

The extraordinary general meeting of the Shareholders resolves to amend and restate the first paragraph of article 15 of the Articles (Annual General Meetings) in order to set the date and time of holding of the annual general meeting of the Company to the last Thursday of May of each year at 10.00 a.m. so that the first paragraph of article 15 of the Articles shall read as follows:

" **Art. 15. Annual general meetings. (First paragraph).** The annual general meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last Thursday of May of each year at 10.00 a. m." The above resolution is taken by:

- 153,310,540 (Class A shares) vote(s) in favour of that decision,
- no vote(s) against that decision, and
- no abstention from voting.

Second resolution

The extraordinary general meeting of the Shareholders acknowledges that the board of directors of the Company resolved to issue, effective as of 22 July 2009, 98,320 (ninety-eight thousand three hundred twenty) Class A Shares and 98,320 (ninety-eight thousand three hundred twenty) Class B Shares by incorporation of reserves within the framework of the authorized share capital of the Company to the directors of the Company in execution of the decision of the annual general meeting of the shareholders held on 27 May 2008 (the "Share Capital Increase").

The extraordinary general meeting of the Shareholders also acknowledges that a deed drawn up on 23 September 2009 by Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, which was not yet published, has recorded the Share Capital Increase.

The extraordinary general meeting of the Shareholders then resolves to accept and ratify, to the extent necessary, the Share Capital Increase resolved upon by the board of directors of the Company and as enacted by the notarial deed dated 23 September 2009.

The above resolution is taken by:

- 153,310,540 (Class A shares) vote(s) in favour of that decision,
- no vote(s) against that decision, and
- no abstention from voting.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form, whatsoever which shall be borne by Metro as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,000.-.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, 7, Avenue J.P. Pescatore, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holders of the appearing persons, known to the notary by their names, first names, civil status and residences, said proxy holders of the appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le trente septembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Paul Decker, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Metro International S.A. (les "Actionnaires"), une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.790 et constituée selon un acte rédigé en date du 29 décembre 1999 de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 261 du 6 avril 2000.

Les statuts de Metro (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte rédigé le 24 février 2009 par Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial, numéro 792 du 11 avril 2009. L'assemblée est présidée par Christian Kremer, Avocat à la Cour, dont l'adresse professionnelle est au 2-4, Place de Paris, L-1011 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le "Président"), lequel désigne comme secrétaire Yoanna Stefanova, Avocat à la Cour, dont l'adresse professionnelle est au 2-4, Place de Paris, L-1011 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le "Secrétaire").

L'assemblée choisit comme scrutateur Mikael Holmberg, company director, dont l'adresse professionnelle est 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg (le "Scrutateur").

Le bureau de l'assemblée générale extraordinaire ayant été ainsi constitué, le Président prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Que les Actionnaires ont été dûment convoqués à cette assemblée par convocations publiées dans un premier temps au Mémorial numéro 1755 en date du 11 septembre 2009 ainsi que dans le journal de Luxembourg "Tageblatt" (le "Tageblatt") le même jour, et dans un second temps au Mémorial numéro 1820 en date du 21 septembre 2009 ainsi que dans le Tageblatt le même jour; et que les Actionnaires en nom ont été dûment convoqués à cette assemblée par lettres recommandées en date du 18 septembre 2009;

II. Que les Actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par eux sont repris sur une liste de présence signée par le Président, le Secrétaire, le Scrutateur et le notaire soussigné. Cette liste, ainsi que les procurations signées seront annexées à ce document et enregistrées avec le présent acte;

III. Que tous les Actionnaires déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée au préalable. Il résulte de ladite liste de présence que 57,97 % des 264.483.532 actions de Catégorie A représentant le capital social votant de Metro sont présentes ou représentées de sorte que l'assemblée est dûment constituée et peut valablement décider sur les points à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Décision de modifier et reformuler le premier paragraphe de l'article 15 des Statuts (Assemblée générale annuelle) afin de fixer la date et l'heure de tenue de l'assemblée générale annuelle au dernier jeudi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures de sorte que le premier paragraphe de l'article 15 des Statuts sera rédigé comme suit:

" **Art. 15. Assemblée générale annuelle. (Premier paragraphe).** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis convoquant l'assemblée le dernier jeudi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures."

2. Décision de prendre acte et ratifier l'émission, au 22 juillet 2009, de 98.320 Actions de Catégorie A et 98.320 Actions de Catégorie B par incorporation de réserves dans le cadre du capital autorisé de la Société, aux administrateurs de la Société en application de la décision de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires en date du 27 mai 2008.

Après examen de chaque point de l'ordre du jour, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires décide de modifier et reformuler le premier paragraphe de l'article 15 des Statuts (Assemblée générale annuelle) afin de fixer la date et l'heure de tenue de l'assemblée générale annuelle au dernier jeudi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures de sorte que le premier paragraphe de l'article 15 des Statuts sera rédigé comme suit:

" **Art. 15. Assemblée générale annuelle. (Premier paragraphe).** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis convoquant l'assemblée le dernier jeudi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures."

La résolution ci-dessus est adoptée par:

- 153.310.540 (actions de Catégorie A) vote(s) en faveur de cette décision;
- aucun vote(s) contre cette décision; et
- aucune abstention de vote.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires prend acte que le conseil d'administration de la Société a décidé d'émettre, avec effet au 22 juillet 2009, 98.320 (quatre-vingt-dix-huit mille) Actions de Catégorie A et 98.320 (quatre-vingt-dix-huit mille) Actions de Catégorie B par incorporation de réserves dans le cadre du capital autorisé de la Société, aux administrateurs de la Société en application de la décision de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires en date du 27 mai 2008 ("Augmentation de Capital Social"). L'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires prend également acte qu'un acte dressé le 23 septembre 2009 par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial, a constaté l'Augmentation de Capital Social.

L'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires décide ainsi d'accepter et ratifier, pour autant que de besoin, l'Augmentation de Capital Social décidée par le conseil d'administration de la Société et tel que constaté par acte notarié du 23 septembre 2009.

La résolution ci-dessus est adoptée par:

- 153.310.540 (actions de Catégorie A) vote(s) en faveur de cette décision;
- aucun vote(s) contre cette décision; et
- aucune abstention de vote.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à Metro en raison du présent acte, est évalué à environ 1.000,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg, 7, Avenue J.P. Pescatore.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, dont le notaire connaît le nom de famille, prénom, état civil et domicile, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. WERSANDT, C. KREMER, Y. STEFANOVA, M. HOLMBERG

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} octobre 2009. Relation: LAC/2009/40461. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009130897/175.

(090158253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Nexim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 108.782.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NEXIM S.A.

Christophe BLONDEAU / Romain THILLENS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009130984/13.

(090157641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Tembec Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 100.077.

In the year two thousand nine, on the twenty-fourth day of September.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

TEMBEC INDUSTRIES Inc. with its registered office at 800 René Lévesque Blvd. West, Suite 1050, Montréal, QC H3B 1X9, acting in its capacity as sole unitholder of the company TEMBEC LUXEMBOURG S.à.r.l., having its registered office in L-5884 Hesperange, 300 C route de Thionville, (R.C.S. Luxembourg N° B 100.077) incorporated by a deed received by the prenamed notary, on the 19 March 2004, which Articles of Incorporation have been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 605 of 11 June 2004, modified for the last time following a deed received by Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on the 27 March 2009, which Articles of Incorporation have been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1014 of 15 May 2009 ("the Company"),

duly represented by Maître Florence DELILLE, lawyer, residing professionally in L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy given under private seal, on September, 24, 2009 which after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, represented as here-above stated, has requested the undersigned notary to state the following resolutions, which have been taken in the best interest of the Company, according to the following agenda:

- 1) Decrease of the corporate capital of the Company by an amount of five million eight hundred sixty thousand seven hundred ninety-nine US dollars (USD 5,860,799.-);
- 2) Subsequent amendment of paragraph 1 of Article 5 of the Articles of Association of the Company;
- 3) Miscellaneous.

First resolution

It is resolved to decrease the corporate capital of the Company by an amount of five million eight hundred sixty thousand seven hundred ninety-nine US dollars (USD 5,860,799.-) so as to bring it from its present amount of seventy-seven million two hundred seventy-eight thousand three hundred eighty-eight US dollars (USD 77,278,388.-) represented by two million seven hundred seven thousand and four hundred forty-one (2,707,441) units with no mention of par value to the amount of seventy-one million four hundred seventeen thousand five hundred eighty-nine US dollars (USD 71,417,589.-) represented by two million seven hundred seven thousand and four hundred forty-one (2,707,441) units with no mention of par value.

Second resolution

It is resolved to amend paragraph 1 of Article 5 of the Articles of Association further to the above reduction of corporate capital.

Article 5 paragraph 1 will henceforth have the following wording:

"The corporation's corporate capital is set at seventy-one million four hundred seventeen thousand five hundred eighty-nine United States dollars (USD 71,417,589.-) represented by two million seven hundred seven thousand and four hundred forty-one (2,707,441) units in registered form with no mention of par value."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges to be borne by the Company in connection with the present deed is estimated, without prejudice, at EUR 1,500.-.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

After the present deed having been wholly read and interpreted before the meeting, the members of the Board of the Meeting, all of whom are known to the Notary by their surnames, first names, civil status and residence, have all signed, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre septembre,

Par devant Nous Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

TEMBEC INDUSTRIES Inc., établie et ayant son siège social à 800 René Lévesque Blvd. West, Suite 1050, Montréal, QC H3B 1X9, agissant en sa qualité d'associé unique de la société TEMBEC LUXEMBOURG S.à.r.l., établie et ayant son siège social à L-5884 Hesperange, 300 C route de Thionville, (R.C.S. Luxembourg N° B 100.077) constituée suivant acte reçu pardevant le notaire prénommé, en date du 19 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 605 du 11 Juin 2004, modifié pour la dernière fois suivant acte reçu pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1014 du 15 mai 2009 ("la Société"),

dûment représentée par Maître Florence DELILLE, avocat, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 24 septembre 2009, qui, signée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné restera annexée au présent acte.

Le comparant, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu'il acte les décisions suivantes, lesquelles ont été prises dans le meilleur intérêt de la Société, en conformité avec l'ordre du jour suivant:

- 1) Réduction du capital social de la Société d'un montant de cinq millions huit cent soixante mille sept cent quatre-vingt dix-neuf US dollars (USD 5.860.799,-);
- 2) Modification de l'article 5 paragraphe 1 des Statuts pour refléter la réduction de capital;
- 3) Divers

Première résolution

Il est résolu de réduire le capital social de la Société d'un montant de cinq millions huit cent soixante mille sept cent quatre-vingt dix-neuf US dollars (USD 5.860.799,-) pour le porter de son montant actuel de soixante dix-sept millions deux cent soixante dix-huit mille trois cent quatre-vingt huit US dollars (USD 77.278.388,-) représenté par deux millions sept cent sept mille quatre cent quarante et une (2.707.441) parts sociales sans désignation de valeur nominale au montant de soixante et onze millions quatre cent dix-sept mille cinq cent quatre-vingt neuf US dollars (USD 71.417.589,-) représenté par deux millions sept cent sept mille quatre cent quarante et une (2.707.441) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

Il est résolu de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts afin de refléter la réduction de capital ci-dessus décrite.

L'article 5 paragraphe 1 des statuts aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à soixante et onze millions quatre cent dix-sept mille cinq cent quatre-vingt neuf US dollars (USD 71.417.589,-) représenté par deux millions sept cent sept mille quatre cent quarante et une (2.707.441) parts sociales nominatives sans désignation de valeur nominale."

Frais, Évaluation

Le montant des dépenses, coûts, rémunérations et charges à payer par la Société suite à la présente assemblée générale, est estimé à 1.500,- EUR.

En foi de quoi, le présent document a été rédigé à Luxembourg à la date donnée en tête.

Le soussigné notaire, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des personnes comparantes et en cas de divergence entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue connue par le comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. DECKER, F. DELILLE

Enregistré à Luxembourg A.C., le 01 octobre 2009. Relation: LAC/2009/40451. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009130900/100.

(090158244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Pamara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 112.047.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PAMARA S.A.

Christophe BLONDEAU / Romain THILLENES

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009130985/13.

(090157643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Merlin Entertainments Group Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 947.655,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 108.846.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société en date du 14 octobre 2009

En date du 14 octobre 2009, l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Christian ROJKJAER, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Claus ANDERSEN, né le 3 juillet 1980 à Odense, Danemark, ayant son adresse professionnelle au 2, Koldingvej, 7190 Billund, Danemark, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est composé des personnes suivantes:

- Monsieur Colin North ARMSTRONG
- Monsieur Robert FRIEDMAN
- Monsieur Jamie Randolph Earl NELSON
- Monsieur John SUTHERLAND
- Monsieur Claus ANDERSEN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Merlin Entertainments Group Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009131560/24.

(090158396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Olyna Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 96.481.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OLYNA INVESTMENTS S.A.

Ziwa LALO / Michal SEGAL

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009130986/12.

(090157645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Air Int'l S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 63.476.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AIR INT'L S.A.

Christophe BLONDEAU / Romain THILLENS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009130987/12.

(090157646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

EPF Harenberg City-Centre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 120.539.

Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la Société le 10 septembre 2009, le mandat de Réviseur d'Entreprises de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. est reconduit pour une période expirant au moment de l'approbation des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 par l'associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Pour la Société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signature

Signataire autorisé

Référence de publication: 2009131209/17.

(090158176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Air Int'l S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 63.476.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AIR INT'L S.A.

Christophe BLONDEAU / Romain THILLENS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009130988/12.

(090157647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Allpack Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9559 Wiltz, Zone d'Activité Salzbach.

R.C.S. Luxembourg B 100.306.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALLPACK SERVICES S.A.

FIDALUX S.A.

Le mandataire

Signature

Référence de publication: 2009130989/13.

(090157648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Compagnie d'Investissement des Ardennes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 107.824.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Compagnie d'Investissement des Ardennes S.A.

C. BLONDEAU / N-E NIJAR

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009130990/12.

(090157650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

EPF Grantham S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 121.723.

Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la Société le 10 septembre 2009, le mandat de Réviseur d'Entreprises de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. est reconduit pour une période expirant au moment de l'approbation des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 par l'associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Pour la Société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2009131210/17.

(090158173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

HRT- Icare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 137.475.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HRT- ICARE S.A.

Régis PARIZOT

Administrateur délégué

Référence de publication: 2009130991/12.

(090157653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

3A Lux Portes Blindées S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 112.511.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2009130992/13.

(090157568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Kitwe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 17.547.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2009130993/13.

(090157572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Ingobertus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 142.697.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 octobre 2009

L'associé unique constate que suite à la cession de 100 parts sociales intervenue le 1^{er} octobre 2009 entre Monsieur Norbert MEISCH demeurant professionnellement 36 rue Emile Mayrisch à L-4240 ESCH SUR ALZETTE et la société TENURA S.A., sise 54, boulevard Napoléon I^{er} à L-2210 Luxembourg (RCS Luxembourg B 148264), la nouvelle répartition des parts est la suivante:

- TENURA S.A. est propriétaire de 100 parts sociales

Pour TENURA S.A.

Monsieur Norbert MEISCH

Référence de publication: 2009131219/16.

(090158112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Horlogerie-Bijouterie Kinn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4818 Rodange, 20, avenue Dr Gaasch.

R.C.S. Luxembourg B 45.125.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2009130994/13.

(090157573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Dessine-Moi un Jardin Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4961 Clemency, 2C, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 107.429.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2009130995/13.

(090157575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

O.B.B. Realinvest (Finance Leases) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 122.719.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société Blisworth Management SA qui s'est tenue à Luxembourg le 19 juin 2009 la nomination de Monsieur Manny Elman demeurant à 1 Croi na Greine, Carrow-hubbokck, Enniscrone, Irlande comme représentant permanent de la société, exerçant la fonction d'administrateur au Conseil d'Administration de la société OBB Realinvest (Finance Leases) SA. Il résulte également du procès-verbal de l'assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, réunie extraordinairement, de la société Blisworth Management SA qui s'est tenue à Luxembourg le 7 janvier 2009 le transfert du siège social de ladite société au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société Roade One Management SA qui s'est tenue à Luxembourg le 19 juin 2009 la nomination de Monsieur Manny Elman demeurant à 1 Croi na Greine, Carrow-

hubbokck, Enniscrone, Irlande comme représentant permanent de la société, exerçant la fonction d'administrateur au Conseil d'Administration de la société OBB Realinvest (Finance Leases) SA. Il résulte également du procès-verbal de l'assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, réunie extraordinairement, de la société Roade One Management SA qui s'est tenue à Luxembourg le 7 janvier 2009 le transfert du siège social de ladite société au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société OBB Realinvest (Europe) SA qui s'est tenue à Luxembourg le 19 juin 2009 la nomination de Monsieur Manny Elman demeurant à 1 Croi na Greine, Carrow-hubbokck, Enniscrone, Irlande comme représentant permanent de la société, exerçant la fonction d'administrateur au Conseil d'Administration de la société OBB Realinvest (Finance Leases) SA. Il résulte également du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, réunie extraordinairement, de la société OBB Realinvest (Europe) SA qui s'est tenue à Luxembourg le 7 janvier 2009 le transfert du siège social de ladite société au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg.

Référence de publication: 2009131470/28.

(090158409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Euro Truck Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3333 Hellange, 53, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 101.241.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2009130996/13.

(090157577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Electricité Générale John Block & Fils Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 3, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 80.134.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2009130997/13.

(090157580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Augur Financial Holding III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 140.025.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft die ursprünglich am 11. März 2009 stattfinden sollte, nach Vertagung jedoch am 26. August 2009 in Luxemburg stattfand

1. Die Generalversammlung beschließt Herrn Dr. Thomas Schmitt, nunmehr beruflich ansässig in Westendstr. 16-22, D-60325 Frankfurt am Main, mit Wirkung vom 26. August 2009 bis zur Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Augur Financial Holding III S.A. für das am 31. Dezember 2012 endende Geschäftsjahr abstimmt, endgültig zum Verwaltungsrat zu ernennen. Der Verwaltungsrat setzt sich demnach mit Wirkung vom 26. August 2009 und bis zur Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Augur Financial Holding III S.A. für das am 31. Dezember 2012 endende Geschäftsjahr abstimmt, wie folgt zusammen:

- Achim Welschoff (Verwaltungsratsmitglied)
- Dr. Thomas Schmitt (Verwaltungsratsmitglied)
- Lothar Rafalski (Verwaltungsratsmitglied und Verwaltungsratsvorsitzender)

2. Die Generalversammlung beschließt den Rechnungskommissar, KPMG Audit S.à r.l., wieder zum Rechnungskommissar der Augur Financial Holding III S.A. mit Wirkung vom 26. August 2009 bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Augur Financial Holding III S.A. für das am 31. Dezember 2009 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 13. Oktober 2009.

Für die Augur Financial Holding III S.A.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Die Domizilstelle

Manfred Dietrich / Diane Wolf

Référence de publication: 2009131528/28.

(090158621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Aquilaz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3501 Dudelange, 35, rue Aloyse Kaiser.

R.C.S. Luxembourg B 115.314.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2009130998/13.

(090157581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Etablissements L. Rossi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3480 Dudelange, 53, rue Gaffelt.

R.C.S. Luxembourg B 57.319.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2009130999/13.

(090157583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Augur Financial Holding IV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 140.026.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft die ursprünglich am 11. März 2009 stattfinden sollte, nach Vertagung jedoch am 26. August 2009 in Luxemburg stattfand

1. Die Generalversammlung beschließt Herrn Günther Skrzypek, nunmehr beruflich ansässig in Westendstr. 16-22, D-60325 Frankfurt am Main, mit Wirkung vom 26. August 2009 bis zur Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Augur Financial Holding IV S.A. für das am 31. Dezember 2012 endende Geschäftsjahr abstimmt, endgültig zum Verwaltungsrat zu ernennen. Der Verwaltungsrat setzt sich demnach mit Wirkung vom 26. August 2009 und bis zur Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Augur Financial Holding IV S.A. für das am 31. Dezember 2012 endende Geschäftsjahr abstimmt, wie folgt zusammen:

- Achim Welschoff (Verwaltungsratsmitglied)
- Günther Skrzypek (Verwaltungsratsmitglied)
- Lothar Rafalski (Verwaltungsratsmitglied und Verwaltungsratsvorsitzender)

2. Die Generalversammlung beschließt den Rechnungskommissar, KPMG Audit S.à r.l., wieder zum Rechnungskommissar der Augur Financial Holding IV S.A. mit Wirkung vom 26. August 2009 bis zur nächsten Generalversammlung, die

über den Jahresabschluss der Augur Financial Holding IV S.A. für das am 31. Dezember 2009 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 13. Oktober 2009.

Für die Augur Financial Holding IV S.A.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Die Domizilstelle

Manfred Dietrich / Diane Wolf

Référence de publication: 2009131529/28.

(090158627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Profi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 29.749.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2009131000/13.

(090157585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

ILReS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 46, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 16.186.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2009131001/13.

(090157586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Augur Financial Holding I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 132.774.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft die ursprünglich am 11. März 2009 stattfinden sollte, nach Vertagung jedoch am 26. August 2009 in Luxemburg stattfand

1. Die Generalversammlung beschließt Herrn Günther Skrzypek, nunmehr beruflich ansässig in Westendstr. 16-22, D-60325 Frankfurt am Main, mit Wirkung vom 26. August 2009 bis zur Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Augur Financial Holding I S.A. für das am 31. Dezember 2012 endende Geschäftsjahr abstimmt, endgültig zum Verwaltungsrat zu ernennen. Der Verwaltungsrat setzt sich demnach mit Wirkung vom 26. August 2009 und bis zur Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Augur Financial Holding I S.A. für das am 31. Dezember 2012 endende Geschäftsjahr abstimmt, wie folgt zusammen:

- Achim Welschoff (Verwaltungsratsmitglied)
- Günther Skrzypek (Verwaltungsratsmitglied)
- Lothar Rafalski (Verwaltungsratsmitglied und Verwaltungsratsvorsitzender)

2. Die Generalversammlung beschließt den Wirtschaftsprüfer, KPMG Audit S.à r.l., wieder zum Wirtschaftsprüfer der Augur Financial Holding I S.A. mit Wirkung vom 26. August 2009 bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Augur Financial Holding I S.A. für das am 31. Dezember 2009 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12. Oktober 2009.

Für die Augur Financial Holding I S.A.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Die Domizilstelle

Manfred Dietrich / Diane Wolf

Référence de publication: 2009131532/28.

(090158716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

IM-Mobile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 77.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009131002/10.

(090157588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Marzilux SA., Société Anonyme.

Siège social: L-3211 Bettembourg, 80, rue d'Abweiler.

R.C.S. Luxembourg B 80.485.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2009131003/13.

(090157589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Shiatsu-Ki S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2157 Luxembourg, 9, rue 1900.

R.C.S. Luxembourg B 145.214.

L'an deux mille neuf, le premier octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Elisabeth LAUBRY, épouse THOMAS, née à Paris (9^{ème}) le 2 mars 1957, demeurant au 22, rue des Violettes, F-57100 Thionville.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seul et unique associé de la société à responsabilité limitée "SHIATSU-KI S.à r.l.", avec siège social au 87, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 145.214, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 mars 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 703 du 1^{er} avril 2009 a pris la résolution suivante:

Résolution

L'associé décide de transférer le siège social de la Société du 87, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange au 9, rue 1900, L-2157 Luxembourg.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. (Premier alinéa).** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. LAUBRY, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 octobre 2009. Relation: EAC/2009/11807. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 octobre 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009131656/31.

(090158714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Brasserie des Sports S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 1, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 56.994.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2009131004/13.

(090157590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Grandecran Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 85.416.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2009131005/13.

(090157593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

E.I.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 94.192.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 28/09/09 ainsi que lors du conseil d'administration du 28 septembre 2009

L'assemblée générale décide de renommer:

- INOTECH Ltd, société de droit mauricien, sise au Level 2, Alexander House, 35 Cybercity, Ebène, Ile Maurice, incorporée au registre de commerce de l'Ile Maurice sous le numéro 51996 C2/GBL

- Field Investments (Mauritius) Ltd, société de droit mauricien, sise au Level 2, Alexander House, 35 Cybercity, Ebène, Ile Maurice, incorporée au registre de commerce de l'Ile Maurice sous le numéro 22500/5049

- Monsieur Michel Antolinos, directeur de sociétés, demeurant à 21, Quai du Mont Blanc, CH-1201 Genève, Suisse, au poste d'administrateur de la société.

Leurs mandats d'Administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Conformément à l'article 60 de la loi fondamentale du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et suite à l'autorisation reçue par l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 septembre 2009, le Conseil d'Administration décide de renommer Monsieur Michel ANTOLINOS, directeur de sociétés, demeurant à 21, Quai du Mont Blanc, CH-1201 Genève, Suisse, au poste d'Administrateur Délégué de la société, lequel pourra valablement engager la société par sa signature individuelle.

Le mandat d'Administrateur Délégué prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14-10-2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009131555/28.

(090158280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Mapa Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 130.090.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2009131006/13.

(090157595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Anton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 121.600.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2009131007/13.

(090157604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Les Deux Tours S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 148.546.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le neuf octobre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société BENISE CORPORATION, société de droit des îles vierges britanniques ayant son siège social à Tortola, Pasea Estate, PO Box 3149, Road Town, représentée aux fins des présentes par Me Marianne GOEBEL, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration délivrée en date du 1^{er} mars 2005, laquelle signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement.

Laquelle comparante dûment représentée, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination - Forme. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «LES DEUX TOURS S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière des titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit, et procéder à l'émission d'obligations;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les «Sociétés Apparentées» et chacune une «Société Apparentée»). Pour cet article, une société est considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustée ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise; il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (310,- EUR) chacune, entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième jeudi du mois de mai à 9.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. La voix du Président est prépondérante en cas de partage des voix.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au paiement d'acomptes sur dividendes en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- (1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.
- (2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2010.

Souscription et Libération

La comparante dûment représentée a souscrit un nombre d'actions et a libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaire: BENISE CORPORATION

Nombre d'actions: 100

Capital souscrit: 31.000,- EUR

Capital libéré: 31.000,- EUR

Preuve de ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 1.100,- Euro.

Assemblée Générale extraordinaire

La comparante dûment représentée et ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Maître Marianne GOEBEL, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
 - Maître Charles DURO, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
 - Maître Karine MASTINU, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
La société FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., avec siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
4. L'adresse de la société est fixée à L-1411 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2015.
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 12 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la comparante dûment représentée, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Goebel, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12180. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 13 octobre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009131664/190.

(090158598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Deltalux GP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.348.

Les comptes annuels au 31 août 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2009131008/13.

(090157606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Deltalux GP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.348.

Les comptes annuels au 31 août 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2009131009/13.

(090157607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

MPP Invest 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 148.547.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the thirteenth of October
Before us, Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette

There appeared:

The company FS MPP S.à.r.l. with registered offices in L-1661 Luxembourg, 9-11 Grand Rue, Luxembourg, registered in Luxembourg under registration number RCS Luxembourg B 117.663.

by virtue of a power of attorney given under private seal here represented by Ms Sabine Hinz, lawyer, residing in Luxembourg

The aforementioned power of attorney will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has decided to form a société anonyme in accordance with the following Articles of Incorporation.

Art. 1. There is existing among all shareholders and all those who may become owners of the shares, a corporation in the form of a société anonyme, under the name of "MPP Invest 1 S.A.", (the "Company").

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other

manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, warrants, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them as well as any other member of the group every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The Company may carry out any other financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

II. Share capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital is set at two hundred fifty thousand Danish Kroner (DKK 250,000) consisting of two hundred fifty thousand (250,000) redeemable shares of a par value of one Danish Krone (DKK 1) per share.

The authorized capital is fixed at one hundred million Danish Kroner (DKK 100,000,000) consisting of one hundred million redeemable shares of a par value of one Danish Krone (DKK 1) per share.

All shares may be issued with a share premium. The Board of Directors or or any delegate of the Board of Directors may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as share premiums on the issue and sale of its shares. The payment of any dividend or other distribution out of a reserve fund to shareholders may be decided by the Board of Directors or or any delegate of the Board of Directors.

During the period of five years from the date of the publication of these Articles of Incorporation, Board of Directors or any delegate of the Board of Directors may and are hereby authorized to issue shares to such persons and on such terms as they shall see fit (and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued).

Whenever the Board of Directors or any delegate of the Board of Directors effect an increase of capital in whole or in part they shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Board of Directors or any delegate of the Board of Directors is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with legal requirements.

The subscribed capital and the authorized capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 6. The Company may acquire and hold its own shares in accordance with the conditions and limits provided in the Luxembourg Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended (the "Law").

All the shares will be issued as redeemable shares as per article 49-8 of the Law.

Upon a decision by the Board of Directors or any delegate of the Board of Directors to redeem any share, such redemption shall be under the conditions specified in a notice served on the shareholder whose shares are to be redeemed, all in accordance with the limitations imposed by the Law and these Articles. Such notice will specify the number of shares to be redeemed, the redemption price and the date upon which such redemption shall be effective.

Each redemption shall be subject to sufficient distributable funds being available for the total amount of any such redemption in accordance with Article 72-1 of the Law or a new issue of shares being made with a view to using the proceeds to pay for the redemption. Unless the redemption is financed by a new issue, an amount equal to the nominal value will need to be transferred to a reserve account, which can only be distributed to shareholders on a decrease of capital taking place. The reserve account may be used for an increase of capital by way of incorporation of reserves.

The determination of the redemption price shall be made by the Board of Directors or any delegate of the Board of Directors.

Redeemed shares shall either (i) be cancelled at the discretion of the Board of Directors or any delegate of the Board of Directors followed by a corresponding capital reduction, or (ii) be held by the Company for re-issue. In the latter case such shares shall not carry any voting rights or rights to dividends or liquidation proceeds. Whenever the Board of Directors or any delegate of the Board of Directors effect a cancellation of shares, they shall be obliged to take steps to amend the articles of incorporation in order to record the change and the Board of Directors or any delegate of the Board of Directors is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with legal requirements.

Art. 7. The shares of the Company shall be in registered form.

A register of registered shares will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder of the Company. This register will contain all the information required by Article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name one single attorney to represent the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the corporation.

The shares in Company are not freely transferable, as any transfer thereof requires the consent of any member of the Board of Directors, the Board of Directors or any delegate of the Board of Directors.

When approving or rejecting a transfer, any member of the Board of Directors, the Board of Directors or any delegate of the Board of Directors shall observe that the terms and conditions of any shareholders' agreement(s) applicable to the Company has/have been complied with.

In the event of a transfer of shares without the required consent, such transfer shall not be valid vis-a-vis the Company and the transferee cannot be registered or otherwise recognised as a shareholder in the Company.

III. General meeting of shareholders

Art. 8. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out, or ratify acts relating to the operations of the Company. The Board of Directors convenes the general meeting. It may also be convened at the request of shareholders representing at least 20% of the Company's share capital.

Except in cases where other requirements are imposed by the Law, convening notices to shareholders shall be sent out by registered letter at least eight days before any general meeting to all registered shareholders. In addition, the shareholders may be informed of any such meetings by way of fax or electronic mail.

Art. 9. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Tuesday in June at 2 p.m.. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notice of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex, or telefax. Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders by conference call or by other similar means of communication allowing such shareholder to be identified and permitting all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented. Any and all amendments of the Articles of Association require the prior consent of the Board of Directors.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

IV. Board of directors

Art. 10. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members who need not be shareholders of the Company. The Directors shall be elected by the shareholders at the annual general meeting, which shall determine their number, remuneration, and term of office. The term of office of a Director may not exceed six years and the Directors shall hold office until their successors are elected.

The Directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any Director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a Director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal guidelines.

Art. 11. The Board of Directors shall choose from among its members a Chairman, and may choose from among its members a Vice-Chairman. It may also choose a secretary, who need not be a Director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders.

The Board of Directors shall meet upon call by the Chairman, or two Directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The Chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the Board of Directors, but in his absence, the shareholders or the Board of Directors may appoint another Director as Chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Directors must be given to Directors at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each Director in writing, by cable, telegram, telex, or telefax, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Directors.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex, or telefax another Director as his proxy.

A Director may represent more than one of his colleagues.

Any Director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the Directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the Directors present or represented at such meeting. The Chairman shall have a casting vote in the event of an equality of votes in the Board of Directors.

The Board of Directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, or telefax, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman or, in his absence, by the Vice-Chairman, or by any two Directors. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the Chairman, or by any two Directors.

Art. 13. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

According to Article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in connection with the daily management may be delegated to one or more Directors, Officers, Managers or other Agents, shareholders or not, acting alone or jointly to be appointed and dismissed by the Board of Directors who shall set their powers (the "General Manager"). Their nomination, revocation, and powers shall be decided by a resolution of the Board of Directors. The delegation to a member of the Board of Directors is submitted to prior authorisation of the general meeting of shareholders. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 14. The sole signature of any one Director or the joint signatures of the General Manager together with any one Director or any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors will bind the Company.

V. Supervision of the corporation

Art. 15. The general meeting of shareholders shall appoint one auditor, and shall determine the auditor's remuneration and term of office, which may not exceed six years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 16. The accounting year of the Company is the calendar year.

Art. 17. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in Article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Board of Directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends on shares may be paid upon decision of the Board of Directors. Any such payment shall in addition be subject to the following conditions:

- a) interim accounts shall be drawn-up showing that the funds available for distribution are sufficient;
- b) the amount to be distributed may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be allocated to the reserve pursuant to the requirements of the law or of the Articles;

c) the decision of the Board of Directors to distribute an interim dividend may not be taken more than two months after the date at which the interim accounts referred to under a) above have been made up. Where a first interim dividend has been paid, the decision to distribute a further interim dividend may not be taken until at least three months shall have elapsed since the decision to distribute the first interim dividend.

d) in their report to the Board of Directors, the auditors shall verify whether the above conditions have been satisfied.

Where the payments on account of interim dividends exceed the amount of the dividend subsequently decided upon by the general meeting, they shall, to the extent of the overpayment, be deemed to have been paid on account of the next dividend.

The holders of shares in respect of which share premiums have been paid will be entitled to distributions not only in respect of the par value of such shares but also in respect of share premiums paid reduced by any distributions of such share premiums to the holders of such shares or any amounts of such share premium used for the setting off of any realized or unrealized capital losses.

VII. Liquidation

Art. 18. In the event of dissolution of the Company, one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) shall carry out the liquidation. The liquidator shall be appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution, and the shareholders shall determine such liquidator's powers and compensation. Repayments of capital or payment of proceeds from the liquidation that are distributable to shareholders shall be distributed pro rata to the total contributions (including capital and premium) made by each shareholder to the Company.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 19. These Articles of Incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted under the conditions of quorum and majority provided for by Article 67-1 of the Law.

IV. Final clause - Applicable law

Art. 20. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Transitory disposition

- 1) The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the 31 December 2010.
- 2) The first annual general meeting will be held in the year 2011.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named party has subscribed for the shares as follows:

The company " FS MPP S.à.r.l.", pre-named: 250,000 shares of a par value of DKK 1.

The shares are wholly paid up, so that the sum of two hundred fifty thousand Danish Kroner (DKK 250,000) is forthwith at the free disposal of the company, as has been proven to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named person, representing the entire subscribed share capital and considering itself as having been duly convened, has proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, has passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of directors is set at three.
- 2) The following are appointed as directors with effect from the date hereof until the annual general meeting deciding on the financial statements for the year 2014:
 - a) Christophe CAHUZAC, managing director, born in Saint-Mard (Belgium) on 26 October 1972 having his professional address at 9-11 Grand Rue, L-1661 Luxembourg,
 - b) Regnar Ingwersen PAASKE, lawyer, born in Nakskov (Denmark) on 8 November 1972 having his professional address at Bredgade 30, DK-1260 Copenhagen, Denmark,
 - c) Karl Heinz HERRER, managing director, born in Munich (Germany) on 19 August 1966 residing in 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

3) The following company is appointed as auditor:

KPMG Audit S.à r.l., of L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer, Grand Duchy of Luxembourg, registered in Luxembourg under registration number RCS Luxembourg B 103590 with effect from the date hereof until the annual general meeting deciding on the financial statements for the year 2014: 4) The registered office of the Company is to be situated in L-1661 Luxembourg, 9-11 Grand Rue, Luxembourg.

5) The Board of Directors is authorized to nominate one or several of its members as general manager. The French version of this deed is annexed hereto. If there is any conflict between the English and French version, the English version is to prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her surname, name, civil status and address, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le treize octobre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La Société FS MPP S.à r.l., ayant son siège social au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 117 663, ici représentée par Sabine HINZ, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société anonyme et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts.

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite, une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de "MPP Invest 1 S.A.", (ci-après la "Société").

Art. 2. La durée de la société est illimitée.

Art. 3. L'objet de la Société est la prise des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de bons de souscription, de dettes, de notes et d'autres valeurs mobilières de toutes espèces, ainsi que la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut participer à l'établissement et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale au Luxembourg et à l'étranger, et elle peut leur, et toute autre membre du groupe, fournir toute assistance, que ce soit par voie de prêts, garanties ou autres.

La Société peut contracter des prêts avec ou sans intérêt sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations et autres dettes.

La Société peut poursuivre toute activité de nature financière, industrielle ou commerciale qui se révèle utile directement ou indirectement à l'accomplissement de son objet.

La Société peut en général prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et poursuivre toute activité utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg ville par décision du conseil d'administration.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à deux cent cinquante mille Couronnes Danoises (DKK 250.000) représenté par deux cent cinquante mille (250.000) actions rachetables d'une valeur nominale d'une Couronne Danoise (DKK 1) chacune.

Le capital social autorisé de la Société est fixé à cent millions Couronnes Danoises (DKK 100.000.000) représenté par cent millions (100.000.000) d'actions rachetables ayant une valeur nominale d'une Couronne Danoise (DKK 1) chacune.

Toutes les actions pourraient être émises avec une prime d'émission. Le conseil d'administration ou un délégué du conseil d'administration, pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses actions. Le paiement de tout dividende ou de toute autre distribution résultant d'un fonds de réserve aux actionnaires pourra être décidé par le conseil d'administration ou un délégué du conseil d'administration.

Durant la période de cinq ans à compter de la date de publication des du présent acte, le conseil d'administration ou un délégué du conseil d'administration est autorisé à émettre des actions aux personnes et aux conditions qu'il jugera adéquates (et spécifiquement de procéder en la matière sans réserver un droit préférentiel aux actionnaires existants en vue de la souscription aux actions à émettre).

Lorsque le conseil d'administration ou un délégué du conseil d'administration procèdent à une augmentation de capital soit en entier, soit uniquement en partie, ils seront tenus de faire le nécessaire pour modifier les statuts afin d'y faire apparaître ce changement et le conseil d'administration ou un délégué du conseil d'administration seront autorisés à prendre ou à autoriser les mesures nécessaires pour l'exécution et la publication du prédit changement conformément aux dispositions légales.

Le capital souscrit de la société et le capital social autorisé peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. La Société peut acquérir et détenir ses propres actions conformément aux conditions et limites prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi").

Toutes les actions seront émises sous forme d'actions rachetables conformément à l'article 49-8 de la Loi.

En cas de décision prise par le conseil d'administration ou un délégué du conseil d'administration de racheter une action, ce rachat sera effectué selon des conditions précisées dans une notification signifiée à l'actionnaire dont les actions sont à racheter, conformément aux limites imposées par la Loi et par les présents statuts. Cette notification précisera le nombre d'actions devant être rachetées, le prix de rachat et la date à laquelle le rachat sera effectif.

Tout rachat d'actions se fera sous la condition qu'il y ait des fonds suffisants pour effectuer de tels rachats conformément à l'article 72-1 de la Loi ou d'une nouvelle émission d'actions étant faite avec la perspective d'utiliser le produit pour payer le rachat. Sauf si le rachat est financé par une nouvelle émission, un montant égal à la valeur nominale devra être transféré à un compte de réserve, qui ne peut être distribuée aux actionnaires que lors de la réduction du capital. Le compte de réserve peut être utilisé pour une augmentation de capital par incorporation de réserves. La détermination du prix de rachat sera faite par le conseil d'administration ou d'un délégué du conseil d'administration.

Les actions rachetées seront soit (i) annulées à la discrétion de conseil d'administration ou d'un délégué du conseil d'administration, suivi d'une réduction de capital correspondante soit (ii) maintenues par la Société aux fins d'une ré-émission. Dans ce dernier cas, ces actions ne sont pas assorties de droits de vote ou des droits aux dividendes ou des produits de liquidation. Cependant, lorsque le conseil d'administration ou un délégué du conseil d'administration procèdent à une annulation, ils seront tenus de faire le nécessaire pour modifier les statuts afin d'y faire apparaître ce changement et le conseil d'administration ou un délégué du conseil d'administration seront autorisés à prendre ou à autoriser les mesures nécessaires pour l'exécution et la publication du prédit changement conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 7. Les actions de la Société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant propriétaire à son égard.

Les actions ne sont pas librement cessibles. Les cessions d'actions requièrent l'agrément préalable de tout membre du conseil d'administration, du conseil d'administration ou d'un délégué du conseil d'administration.

Lors de l'approbation ou du rejet d'un transfert, tout membre du conseil d'administration, le conseil d'administration ou d'un délégué du conseil d'administration doit observer que les termes et conditions de toute convention des actionnaires (s) applicable à la Société a / ont été respectées.

Dans le cas d'un transfert d'actions sans le consentement requis, ce transfert ne sera pas valable vis-à-vis de la Société et le cessionnaire ne peut être enregistré ou autrement reconnu comme un actionnaire de la Société.

III. Assemblées générales des actionnaires

Art. 8. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant 20% au moins du capital social.

Sauf dans les cas où la Loi prévoit d'autres conditions, les avis de convocation aux actionnaires doit être envoyés par lettre recommandée au moins huit jours avant toute assemblée générale à tous les actionnaires inscrits. En outre, les actionnaires pourraient être informés de ces réunions par voie de télécopie ou courrier électronique.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois de juin à 14 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopieur une autre personne comme son mandataire. Tout actionnaire pourra participer à une assemblée des actionnaires via conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires par lequel cet actionnaire pourra être identifié et où toutes les personnes prenant part à cette réunion pourront s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés. Toute modification statutaire requiert le consentement préalable du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ou publication.

IV. Conseil d'administration

Art. 10. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en place jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autre, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la loi.

Art. 11. Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence, l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. Le Président a une voix prépondérante en cas de partage égal des voix au sein du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 13. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement et qui seront désignés et révoqués par le conseil d'administration qui déterminera leurs pouvoirs (le "General Manager"). Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 14. La Société sera engagée par la seule signature d'un administrateur ou par la signature conjointe du General Manager et d'un administrateur ou par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

V. Surveillance de la société

Art. 15. L'assemblée générale des actionnaires désignera un commissaire aux comptes et déterminera sa rémunération et la durée de ses fonctions qui ne pourra excéder six années.

VI. Exercice social bilan

Art. 16. L'exercice comptable de la Société est l'année civile.

Art. 17. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel que augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Le Conseil d'Administration pourra décider de verser des dividendes intérimaires. De tels versements devront être soumis aux conditions suivantes:

a) des comptes intérimaires devront être établis afin de s'assurer que les fonds nécessaires à une telle distribution sont suffisants;

b) le montant à distribuer ne pourra excéder le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et des sommes figurant dans les réserves disponibles, et diminué des pertes reportées et des sommes à mettre en réserve aux termes de la loi ou des présents statuts;

c) la décision du Conseil d'Administration de procéder à un versement de dividendes intérimaires ne pourra intervenir plus de deux mois après la date à laquelle ont été établis les comptes intérimaires dont il est fait allusion au a) ci-dessus. Lorsqu'un dividende intérimaire a été payé, il ne pourra être procédé à la distribution d'un autre dividende intérimaire avant qu'une période de trois mois à compter de la décision de distribution du premier dividende intérimaire ne se soit écoulée.

d) dans leur rapport au Conseil d'Administration, les réviseurs d'entreprises agréés devront vérifier que sont réunies les conditions énoncées ci-dessus.

Lorsque les paiements effectués au titre de dividendes intérimaires sont supérieurs au montant du dividende qui est ultérieurement déclaré par l'assemblée générale, la partie versée en excès sera réputée avoir été versée au titre du prochain dividende.

Tous les détenteurs d'actions avec une prime d'émission payées pourront percevoir des distributions non seulement en rapport avec le capital social, mais également en rapport avec les primes d'émissions payées, dont il y a lieu de déduire toute distribution de ces primes d'émissions à ces détenteurs d'actions ou toute somme de ces primes d'émission utilisées pour compenser les moins values réalisées ou latentes.

VII. Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui constatera la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Les remboursements de capital ou le paiement de l'actif distribuable aux actionnaires devront être distribués au prorata du total des contributions (incluant le capital et la prime) faites par chaque actionnaire à la Société.

VIII. Modification des statuts

Art. 19. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales, Loi applicable

Art. 20. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en l'an 2011.

Souscription et Libération

Les statuts ayant été établis, le comparant déclare vouloir souscrire les actions comme suit:

- 1) La Société "FS MPP s.à.r.l." prénommée: 250.000 actions d'une valeur nominale d'une Couronne Danoise (DKK 1) chacune.

Toutes les actions ont été entièrement libérées, de sorte que la somme de deux cent cinquante mille Couronnes Danoises (DKK 250.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont évalués à mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3.
2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs avec effet à la date du présent acte jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se prononcera sur les états financiers pour l'année 2014:
 - a) M. Christophe CAHUZAC, gérant, né le 26 octobre 1972 à Saint-Mard, Belgique, demeurant professionnellement à 9-11 Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg;
 - b) M. Regnar Ingwersen PAASKE, juriste, né le 8 novembre 1972 à Nakskov, Danemark, demeurant professionnellement à Bredgade 30, DK-1260 Copenhagen, Danemark,
 - c) M. Karl Heinz HORRER, gérant, né le 19 août 1966 à Munich, Allemagne, demeurant professionnellement à 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.
3. A été nommée commissaire aux comptes avec effet à la date du présent acte jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se prononcera sur les états financiers pour l'année 2014:

KPMG Audit S.à r.l., ayant son siège social au L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 103 590.
4. L'adresse de la Société est établie à:

9-11 Grand-Rue, L-1661 Luxembourg.
5. L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à nommer un ou plusieurs de ses membres comme General Manager.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Sabine Hinz, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12285. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 14 octobre 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009131697/514.

(090158609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

1903 Equity Fund Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.713.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2009.

1903 Equity Fund Luxembourg S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2009131010/15.

(090157608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Gabrifin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 92.840.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GABRIFIN S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009131011/11.

(090157609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

La Brise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 96.027.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LA BRISE S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009131012/11.

(090157610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Forum City Muelheim S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 112.629.

Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la Société le 11 septembre 2009, le mandat de Réviseur d'Entreprises de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. est reconduit pour une période expirant au moment de l'approbation des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 par l'associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Pour la Société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2009131211/17.

(090158170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Iginlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 66.260.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IGINLUX S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009131013/11.

(090157611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Endeavour Financial Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 148.556.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the first day of October,

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed,

There appeared:

Endeavour Financial Corporation, a company duly incorporated and validly existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, PO Box 908, George Town, Grand Cayman KY-9001, Cayman Islands and registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under number 119024;

Here represented by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity in which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated:

Title I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the "Company").

Art. 2. Name. The Company's name is Endeavour Financial Luxembourg.

Art. 3. Purpose. The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents, trademarks and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions and grant to any company or entity that forms part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the city of Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Munsbach by means of a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

Title II - Capital - Shares

Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at USD 18,500.- (eighteen thousand five hundred US Dollars) divided into 18,500 (eighteen thousand five hundred) shares with a nominal value of USD 1.- (one US Dollar) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

Art. 7. Voting Rights. Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

Art. 8. Indivisibility of shares. Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

Art. 9. Transfer of shares. The shares are freely transferable among shareholders of the Company or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

Art. 10. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital.

Title III - Management

Art. 11. Appointment of the managers. The Company may be managed by one manager or several managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers.

No manager needs be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

Art. 13. Board of managers. Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held within the Grand-Duchy of Luxembourg.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means, initiated from the Grand-Duchy of Luxembourg and allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate at least two managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Art. 14. Liability of the managers. No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

Title IV - Shareholder meetings

Art. 15. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 16. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by the statutory auditor or the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholder resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receives prior to its written vote and in writing by any suitable communication means, the whole text of each resolution to be approved.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually within the Grand-Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the third Thursday of December or on the following business day if such day is a public holiday.

Title V - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

Art. 17. Financial year. The financial year of the Company starts on July 1 and ends on June 30, with the exception of the first financial year that shall start today and end on June 30, 2010.

Art. 18. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, constituting altogether the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general shareholders meeting.

Art. 19. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 20. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 21. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case may be, to a supervisory board constituted by several statutory auditors.

No statutory auditor needs be a shareholder of the Company.

Statutory auditor(s) shall be appointed by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Title VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 23. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Subscription - Payment

All the 18,500 (eighteen thousand five hundred) shares representing the entire share capital of the Company have been entirely subscribed by Endeavour Financial Corporation named above, and fully paid up in cash, therefore the amount of USD 18,500.- (eighteen thousand five hundred US Dollars) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand one hundred Euros (2,100.- Euro).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1)

a) Bill Koutsouras, born on May 25, 1972, in Bowling Green, Kentucky, United States of America, residing at 3, Avenue De Grande-Bretagne, Apt # B6DE, 98000, Monaco,

b) Michael Beckett, born on 14 August 1936, in Chester, United Kingdom, residing at Northcroft, Dulwich Common, London SE12 7EW, United Kingdom,

c) Stewart Kam Cheong, born on July 22, 1962, in Port Louis, Mauritius, residing in 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5368 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg,

d) Neil Woodyer, born on October 2, 1943, in Manchester, United Kingdom, residing at Quai Kennedy, Apt #. 1.2.1, 1 Boulevard Louis II, 98000, Monaco,

are appointed as managers for an undetermined duration.

2) The registered office of the Company shall be established at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le premier octobre,

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

A comparu:

Endeavour Financial Corporation, une société de droit des Iles Caïmans, ayant son siège social au Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, PO Box 908, George Town, Grand Cayman KY1-9001, Iles Caïmans et immatriculée auprès du "Registar of Companies" des Iles Caïmans sous le numéro 119024,

Ici représentée par M. Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La dite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La dite partie comparante, agissant es qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les "Statuts") d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Titre I^{er} - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la "Société").

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est Endeavour Financial Luxembourg.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des prises de participations, apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets, marques et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, incluant les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou toute autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou consentir au profit de tiers des sûretés ou des garanties afin de garantir les obligations des sociétés précitées, ainsi qu'emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Munsbach par décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II - Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à USD 18.500.- (dix-huit mille cinq cents Dollars US), divisé en 18.500 (dix-huit mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1.-USD (un US Dollar) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 7. Droits de vote. Chaque part confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

Art. 9. Transfert des parts. Les parts sont librement cessibles entre associés de la Société ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi").

Art. 10. Rachat des parts. La Société peut racheter ses propres parts sociales pour autant que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

Titre III - Gérance

Art. 11. Nomination des gérants. La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société sera gérée par un conseil de gérance.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 13. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas être gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, est donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Grand-Duché de Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, si elle est initiée depuis le Grand-Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, sont présents ou représentés au moins deux gérants.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote de la majorité des gérants présents ou représentés.

Les résolutions écrites approuvées et signées par l'ensemble des gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux constituant un original et tous réunis constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV - Assemblée générale des associés

Art. 15. Associé unique. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 16. Assemblées générales. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, à défaut par le commissaire ou le conseil de surveillance s'il existe. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont valablement prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société le troisième jeudi du mois de décembre ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

Titre V - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin, à l'exception du premier exercice qui commence ce jour et se terminera le 30 juin 2010.

Art. 18. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment si elle est entamée jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 20. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 21. Audit. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance constitué de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être associé de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommés par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

Titre VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

Art. 23. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

Souscription - Paiement

L'intégralité des 18.500.- (dix-huit mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société a été entièrement souscrite par Endeavour Financial Corporation prénommée, et a été intégralement libérée en numéraire. Le montant de USD 18.500.- (dix-huit mille cinq cents Dollars US) est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à deux mille cents Euros (2.100.- Euro).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1)

a) Bill Koutsouras, né le 25 mai 1972, à Bowling Green, Kentucky, Etats-Unis d'Amérique, résidant à 3, Avenue De Grande-Bretagne, Apt # B6DE, 98000, Monaco,

b) Michael Beckett, né le 14 août 1936 à Chester, Royaume-Uni, résidant à Northcroft, Dulwich Common, Londres SE 12 7EW, Royaume-Uni,

c) Stewart Kam Cheong, né le 22 juillet 1962, à Port Louis, île Maurice, résidant à 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5368 Munsbach, Grand-Duché Luxembourg,

d) Neil Woodyer, né le 2 octobre, 1943, à Manchester, Royaume-Uni, résidant au Quai Kennedy, Apt #. 1.2.1, 1 Boulevard Louis II, 98000, Monaco,

sont nommés gérants pour une période indéterminée.

2) Le siège social de la Société est établi au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 05 octobre 2009. Relation: LAC/2009/41046. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 OCT. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009131669/421.

(090158722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

USG Financial Forces S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 44.107.

Comptes annuels pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2/10/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009131014/11.

(090158233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Start People S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 27.901.

Comptes annuels pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2/10/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009131015/11.

(090158236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

A.15 Locations Guy Rollinger, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 72.907.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A.15 LOCATIONS GUY ROLLINGER

Signature

Référence de publication: 2009131016/11.

(090158149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Kalo & Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 93.895.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 27 août 2009

1. M. Benoît NASR a démissionné de son mandat de gérant.
2. Le nombre des gérants a été augmenté de 2 (deux) à 3 (trois).
3. M. Georges SCHEUER, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), le 5 juin 1967, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.
4. Madame Ruth BRAND, administrateur de sociétés, née à Sarnen (Suisse), le 21 juillet 1954, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 14 OCT. 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour KALO & Co S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009131226/21.

(090158206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

A.15 Locations Guy Rollinger, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 72.907.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A.15 LOCATIONS GUY ROLLINGER

Signature

Référence de publication: 2009131017/11.

(090158154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

A.15 Locations Guy Rollinger, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 72.907.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A.15 LOCATIONS GUY ROLLINGER

Signature

Référence de publication: 2009131018/11.

(090158159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

A.15 Locations Guy Rollinger, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 72.907.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A.15 LOCATIONS GUY ROLLINGER

Signature

Référence de publication: 2009131019/11.

(090158165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Bridgepoint Europe IV Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.500,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 143.146.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé, entre BRIDGEPOINT EUROPE IV (NOMINEES) Ltd., ayant son siège social 30, Warwick Street, London W1B 5AL, United Kingdom, et EUROPEAN CARD SERVICES (HOLDINGS) S.à.r.l., ayant son siège social 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, prenant effet le 12 octobre 2009, que les deux mille cinq cent (2.500) parts sociales de classe C de la société à responsabilité limitée "Bridgepoint Europe IV Investments S.à.r.l.", ayant son siège social à Luxembourg, sont détenues depuis le 12 octobre 2009 par EUROPEAN CARD SERVICES (HOLDINGS) S.à.r.l., préqualifiée.

En conséquence de ce qui précède, BRIDGEPOINT EUROPE IV (NOMINEES) Ltd. ne détient plus de parts sociales de classe C dans "Bridgepoint Europe IV Investments S.à.r.l.", et EUROPEAN CARD SERVICES (HOLDINGS) S.à.r.l. détient depuis le 12 octobre 2009, 2.500 parts sociales de classe C, dans "Bridgepoint Europe IV Investments S.à.r.l.".

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

101135

Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Halsey S.à.r.l. / Kristel Segers

Gérant / Gérante

Référence de publication: 2009131278/21.

(090158010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

A.15 Locations Guy Rollinger, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 72.907.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A.15 LOCATIONS GUY ROLLINGER

Signature

Référence de publication: 2009131020/11.

(090158167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Kouki Baita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 99.081.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009131021/10.

(090158014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Finpharma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 84.079.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009131022/10.

(090158016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Canonbury S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 103.961.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 22 septembre 2009 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Bart Zech, en tant qu'Administrateur de la société, est acceptée avec effet /immédiat.
- Marjoleine van Oort, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élue nouvel Administrateur de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2010.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Frank Walenta / Marjoleine van Oort

Référence de publication: 2009131256/17.

(090158073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Private Equity Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 84.023.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale des Actionnaires de "PRIVATE EQUITY GROUP S.A." ("la Société") prises à l'unanimité le 9 octobre 2009 à 10 heures que:

- Il a été accepté la démission de M. Nicolas DERBAKH, né le 18/11/1969 à Sverdlosk, Russie, comme administrateur de la Société

- Me. Stephan LE GOUËFF, né le 14 décembre 1958 à Montréal, Canada, professionnellement au 124, Boulevard de la Pétrusse, à L - 2330 Luxembourg, a été nommé comme nouvel administrateur. Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée des actionnaires de 2012.

Il a lieu de rectifier la date d'échéance du mandat du commissaire aux comptes, Fiduciaire CABEXCO SARL, RCS Luxembourg B 139.890 suivant extrait enregistré le 5 janvier 2009 et déposé au Registre le 6 janvier 2009, référence: L090001917.05

Comme étant 2012, au lieu et place de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Sabine PERRIER

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2009131200/23.

(090158060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Almagev S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 73.095.

—
Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009131023/10.

(090158017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Insurance Participations Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 13.756.

—
Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009131024/10.

(090158028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

AMC Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 97.777.

—
Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009131030/10.

(090158037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.
